



**AMBASSADE
DE FRANCE
AU LAOS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



TERMES DE REFERENCE

RELATIFS A LA CONCESSION DU CAFE-RESTAURANT

DE L'INSTITUT FRANCAIS DU LAOS

Date limite des dépôts de candidature : 10/04/2025
Dossier de candidature à déposer au secrétariat de l'Institut français du Laos

TERMES DE REFERENCE

RELATIFS A LA CONCESSION DU CAFÉ-RESTAURANT

I. Projet d'exploitation

L'Institut français du Laos (IFL) est à la recherche d'une entreprise de restauration pour assurer la gestion de son espace café-restaurant. Situé dans l'enceinte de l'Institut français, Avenue Lane Xang, Ban Hatsady Tay, District de Chanthaboury, **le café-restaurant vise à s'adresser à tous les publics, pas spécifiquement aux visiteurs de l'IFL.**

L'espace café-restaurant est un espace couvert de 88 mètres carrés, avec une cuisine non équipée, qui peut accueillir environ 40 clients simultanément.

Il est constitué :

- d'un espace couvert de 88 m² situé au rez-de-chaussée de l'IFL qui comprend :
 - Espace accueil clientèle : 62 m²
 - Cuisine : 6,5 m²
 - 2 locaux de stockage : 6,5 m²
 - Bar : 7 m²
 - Sanitaires : 6 m² (également fréquentés par le public de l'IFL)
- de deux espaces de terrasse :
 - le premier situé en bordure du local du café-restaurant de 25m² ;
 - le second, situé en bordure du couloir de jonction entre le bâtiment administratif et le café-restaurant de 4m².

Le café-restaurant devra proposer une restauration simple et diversifiée permettant d'attirer le public le plus large possible (publics enfant, ado, adulte ; cuisines française, internationale et laotienne ; proposition végétarienne bienvenue) ainsi que des boissons chaudes et/ou froides, couvrant les différents temps de la journée. Le service devra être de bonne qualité, à un prix abordable.

Afin d'assurer la meilleure collaboration possible entre l'espace café-restaurant et l'IFL, le café-restaurant gagnera à être ouvert pendant les heures d'accueil du public de l'IFL soit de 9h à 18h du mardi au vendredi et de 8 h30 à 16 h le samedi, ainsi que lors des manifestations organisées en soirée et/ou le samedi (le programme des évènements de l'IFL sera communiqué à l'avance au gérant).

Par ailleurs, l'autorisation est donnée au contractant d'ouvrir en dehors de ces horaires et des manifestations de l'IFL pour proposer une prestation plus gastronomique ou plus événementielle touchant un public plus large.

L'IFL restera cependant fermé le dimanche. Cette obligation s'impose au contractant. Il est également à noter que l'IFL ferme ses portes trois semaines par an (généralement 1 semaine pour Pimai, 1 semaine fin juillet et 1 semaine entre Noël et le Jour de l'An), sans que cela oblige le café-restaurant à fermer également.

De par sa situation dans l'enceinte de l'IFL, le café-restaurant participe à la promotion de l'offre de l'IFL. A ce titre, il pourra être sollicité par l'IFL pour accueillir des manifestations culturelles et

L'IFL se réserve le droit de recourir à certains de ces espaces de manière ponctuelle et en fonction des besoins.

L'IFL pourra solliciter le café-restaurant lors de prestations pour les cocktails, sans que ce soit une obligation contractuelle de l'IFL.

L'IFL s'inscrivant dans une volonté de promotion de la francophonie, il serait apprécié que le personnel parle français en plus de l'anglais et/ou du lao.

Par ailleurs et afin de s'inscrire dans la même dynamique que l'IFL, une approche de l'espace café-restaurant écoresponsable et promouvant l'apprentissage, le coworking, le jeu, la lecture et les activités créatives sera un plus au dossier.

Pour l'utilisation des locaux, le contractant versera à la Régie de l'Ambassade de France au Laos une redevance constituée d'un **montant fixe annuel** établi au regard de l'évaluation du service économique régional compétent i.e. une somme de \$3,600.

A noter que, considérant l'absence d'équipement du local cuisine de la cafétéria et afin de favoriser l'installation du nouvel exploitant, une exemption temporaire de loyer pourra être envisagée, dans la limite d'une gratuité sur les six premiers mois de location.

II. Pièces à fournir

1 – Document de présentation de la société (adresse, copie de l'acte d'enregistrement, références bancaires, effectifs et liste des employés, références professionnelles, compte-rendu financier, bilan des 3 dernières années).

2 – Projet d'exploitation du café-restaurant comprenant :

- menu chiffré,
- exemples de services de cocktails, réceptions,
- effectifs,
- liste des employés dédiés au café-restaurant de l'IFL (CV et compétences linguistiques).

3 – Proposition financière du projet : tableau détaillé du chiffre d'affaires prévisionnel

4 - Documents relatifs à l'activité du gérant : curriculum vitae et statuts

5 - Liste du matériel, services et équipements fournis par la société en complément des matériels, services et équipements fournis par l'IFL.



**AMBASSADE
DE FRANCE
AU LAOS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**TERMS OF REFERENCE
FOR THE CONCESSION OF THE CAFE-RESTAURANT
OF THE INSTITUT FRANCAIS DU LAOS**

Deadline for applications: 10th of April, 2025
Application file to be submitted to the secretariat of the Institut français du Laos

TERMS OF REFERENCE

FOR THE CAFÉ-RESTAURANT CONCESSION

I. Operating project

The Institut français du Laos (IFL) is looking for a catering company to manage its café-restaurant area. Located on the premises of the French Institute, Avenue Lane Xang, Ban Hatsady Tay, Chanthaboury District, the café-restaurant aims to cater for all publics, not just IFL visitors.

The café-restaurant area is an 88-square-meter covered space, with a non-equipped kitchen, which can accommodate around 40 customers simultaneously.

It comprises:

- an 88 m² covered area on the first floor of the IFL, comprising
 - Customer reception area: 62 m²
 - Kitchen: 6.5 m²
 - 2 storage rooms: 6.5 m²
 - Bar: 7 m²
 - Sanitary facilities: 6 m² (also used by the IFL public)

- two terrace areas:
 - the first, bordering the café-restaurant premises, 6m²;
 - the second, bordering the connecting corridor between the administration building and the café-restaurant, 4m².

The café-restaurant should offer simple, diversified catering to attract the widest possible audience (children, teenagers, adults; French, international and Laotian cuisine; vegetarian options welcome), as well as hot and/or cold drinks, covering the different times of the day. The service should be of good quality, at an affordable price.

To ensure the best possible collaboration between the café-restaurant and the IFL, the café-restaurant should be open during the IFL's opening hours, i.e. from 9 a.m. to 6 p.m. from Tuesday to Friday, and from 8.30 a.m. to 4 p.m. on Saturdays, as well as during events organized in the evening and/or on Saturdays (the IFL's program of events will be communicated to the manager in advance).

In addition, the contractor is authorized to open outside these hours and during IFL events, in order to offer a more gastronomic or event-based service to a wider public.

However, the IFL will remain closed on Sundays. This obligation is incumbent on the contractor. It should also be noted that the IFL closes its doors three weeks a year (generally 1 week for Pimai, 1 week at the end of July and 1 week between Christmas and New Year's Day), without this obliging the café-restaurant to close as well.

Because of its location within the IFL, the café-restaurant helps to promote the IFL's offerings. As such, it may be called upon by the IFL to host cultural events, and the IFL reserves the right to use some of these spaces on an ad hoc basis as required.

The IFL may request the café-restaurant to host cocktail parties, without this being a contractual obligation on the part of the IFL.

As IFL is committed to promoting the French-speaking world, it would be appreciated if staff spoke French as well as English and/or Lao.

In addition, and in order to follow the same dynamic as the IFL, an approach to the café-restaurant space that is eco-responsible and promotes learning, coworking, games, reading and creative activities would be a plus to the dossier.

For the use of the premises, the contractor will pay the Régie de l'Ambassade de France au Laos an annual fixed fee based on the assessment of the relevant regional economic service, i.e. a sum of \$3,600.

It should be noted that, given the lack of equipment in the cafeteria's kitchen area and in order to help the new operator settle in, a temporary exemption from rent may be considered, up to a limit of free rent for the first six months of rental.

II. Documents to be provided

1 - Company presentation document (address, copy of registration document, bank references, workforce and list of employees, professional references, financial report, balance sheet for the last 3 years).

2 - Operating plan for the café-restaurant, including:

- costed menu,
- examples of cocktail services, receptions,
- staffing levels,
- list of employees dedicated to the IFL café-restaurant (CV and language skills).

3 - Financial proposal for the project: detailed table of forecast sales.

4 - Documents relating to the manager's activity: curriculum vitae and articles of association.

5 - List of materials, services and equipment provided by the company in addition to those provided by IFL.